



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

**Séance du lundi 15 février
2021**

N° CP-2021-2-1-1

OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-RHIN PROGRAMME 2021

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

EXCUSE :

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° CG-2011-5-3-9 du 8 décembre 2011 relative à la co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération – convention et avenants types,

VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique des Routes, des Transports, des Grands Equipements et Infrastructures de Communication,

VU le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Routes, Voiries et Infrastructures du Département du Haut-Rhin du 11 décembre 2020,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste des opérations de sécurité en traverse d'agglomération pour 2021 sur le territoire haut-rhinois, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Affecte les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes au projet de Sécurisation des Traverses d'Agglomérations (STA) suivant la liste et les montants figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Précise que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P0910001, chapitre 23 – nature 2315 – fonction 843.
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en

annexe 1 jointe à la présente délibération, selon le modèle type approuvé par le Conseil général du Haut-Rhin du 8 décembre 2011 (délibération n° CG-2011-5-3-9), et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

M. ADRIAN Daniel ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de maire de la commune de LANDSER.

M. DELMOND Max ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de maire de la commune de FOLGENSBOURG.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité